

L'Agence d'Information sur le Logement (ADIL du Nord et du Pas-de-Calais) a pour vocation d'offrir au public **un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal, sur toutes les questions relatives à l'habitat**. Cette information, préventive avant tout, permet à l'utilisateur de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées au cas par cas. Pour ce faire, une équipe de juristes a été mise en place avec pour mission d'assurer, notamment, **le renseignement téléphonique et la réception du public** en divers lieux. Chaque consultant doit, quel que soit son problème, pouvoir être informé, écouté et orienté si nécessaire.

A travers **une convention de partenariat avec Cœur d'Ostrevent**, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais assure **4 permanences par mois, d'une demi-journée chacune, sur les communes d'Aniche, de Marchiennes, de Pecquencourt et de Somain**.

Le calendrier des permanences, pour l'année **2022**, est le suivant :

Aniche Maison France Service Le premier vendredi après-midi de chaque mois : 14h-16h30	Marchiennes Mairie - Salle des permanences Le premier lundi matin de chaque mois : 9h-12h	Somain Maison du Projet Le deuxième lundi après-midi de chaque mois : 14h-17h	Pecquencourt Mairie Le troisième jeudi après-midi de chaque mois : 14h-17h
7 janvier	3 janvier	10 janvier	20 janvier
4 février	7 février	14 février	17 février
4 mars	7 mars	14 mars	17 mars
1 ^{er} avril	4 avril	11 avril	21 avril
6 mai	2 mai	9 mai	19 mai
3 juin	6 juin	13 juin	16 juin
1 ^{er} juillet	4 juillet	11 juillet	21 juillet
5 août	1 ^{er} août	8 août	18 août
2 septembre	5 septembre	12 septembre	15 septembre
7 octobre	3 octobre	10 octobre	20 octobre
4 novembre	7 novembre	14 novembre	17 novembre
2 décembre	5 décembre	12 décembre	15 décembre